



Contexte, objectifs et point d'avancement du groupe

Le 16 février 2017 s'est tenue à Bruxelles la 4ème réunion du **groupe de travail intergouvernemental sur les solutions innovantes aux obstacles à la coopération transfrontalière**.

En 2015, à l'occasion des 25 ans d'INTERREG, constatant les bénéfices de la coopération transfrontalière, mais aussi la persistance de nombreux obstacles, la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne a proposé le développement d'un nouvel outil juridique européen, la « convention transfrontalière européenne » (**European Cross Border Convention : ECBC**) ; de son côté la Commission européenne a lancé une « revue transfrontalière ». En mai 2016 à Amsterdam, les directeurs généraux de la cohésion territoriale ont donné mandat à un **groupe de travail**, coprésidé par le Luxembourg et la France, dont la **MOT assure le secrétariat**, d'investiguer le potentiel d'un tel outil. Le groupe réunit les Etats membres, les institutions européennes, ainsi que des parties prenantes de la coopération transfrontalière.

Le groupe a fait le point sur le recensement des obstacles à la coopération, puis sur les outils institutionnels, financiers, juridiques et administratifs, existant au niveau européen, bi/multi latéral et national, dont l'insuffisance a été constatée; puis élaboré des propositions, qui seront présentées à la réunion des Directeurs généraux à Malte le 3 avril 2017, et transmises à la Commission européenne. Celle-ci élabore une Communication, qui sera publiée le 6 septembre 2017.

La « convention transfrontalière » permettrait à un Etat d'appliquer, dans le contexte d'un projet ou d'un service d'intérêt général transfrontalier, le droit interne d'un Etat voisin, au sein d'un espace déterminé le long de la frontière. Il ne s'agit en aucun cas de remplacer les autres solutions existantes, ni de créer une nouvelle réglementation permettant de contourner la procédure législative ordinaire, mais de mettre en place un processus, passant par l'identification d'un obstacle par des acteurs locaux et d'une solution, sous la forme d'une « ECBC », les Etats concernés pouvant accepter la solution, ou proposer une autre solution (par exemple un accord intergouvernemental). On peut illustrer ce processus par l'extension

dans une agglomération transfrontalière d'une ligne de tram d'un Etat A vers un Etat B. Les normes internes de ces deux Etats étant différentes, il est proposé à l'Etat B d'accepter l'application des normes de l'Etat A, uniquement pour cette ligne transfrontalière spécifique.

Dans chaque Etat, le processus serait instruit par un « point de coordination » national, chargé de s'assurer que l'autorité compétente puisse statuer sur la proposition d'ECBC, et de maintenir une base de données nationale, elle-même connectée à une base de données européenne. Une plateforme européenne multi niveaux, alimentée par les organisations existantes telles que la MOT, le CESCO, l'ARFE... coordonnées entre elles, permettrait d'agir sur chaque frontière, d'échanger entre frontières, d'assister les niveaux national et européen, et la coordination entre Etats.

Méthode de travail

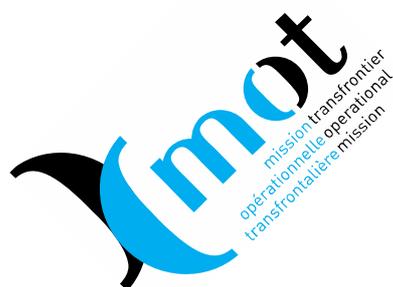
- ≡ Processus de consultation des parties prenantes aux projets de coopération transfrontalière
- ≡ Discussions autour des résultats de la Revue transfrontalière de la Commission européenne et d'études de cas issues d'exercices similaires d'identification d'obstacles à la coopération transfrontalière, aux niveaux national et transfrontalier
- ≡ Témoignages d'organisations intergouvernementales ou bi/multinationales dédiées à la coopération transfrontalière
- ≡ Dialogue avec les institutions européennes : Commission européenne, Parlement européen, Comité des Régions, Banque européenne d'investissements

Membres du groupe

- ≡ Les Etats intéressés
- ≡ La Commission européenne
- ≡ Le Comité des Régions
- ≡ Le Parlement européen
- ≡ La Banque européenne d'investissement
- ≡ La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
- ≡ L'Association des Régions Frontières Européennes (ARFE)
- ≡ Le Central European Service for Cross-Border Initiatives (CESCI)

Travail mené en consultation avec

- ≡ Des organisations intergouvernementales ou bi/multinationales comme le Conseil nordique, la Task Force Grenzgänger 2.0 (Grande Région), etc.



Réunions de travail

- ≡ Réunion de préfiguration du groupe transfrontalier sur les obstacles, le 28 avril 2016, à Bruxelles
- ≡ Première réunion, le 5 juillet 2016, à Vienne
- ≡ Deuxième réunion, le 28 septembre 2016, à Bruxelles
- ≡ Troisième réunion, le 14 décembre 2016, à Bruxelles
- ≡ Quatrième réunion, le 16 février 2017, à Bruxelles

Pour plus d'information voir la rubrique « Activités européennes » -> « Groupe de travail intergouvernemental sur les solutions innovantes aux obstacles transfrontaliers » du site de la MOT (français et anglais) :

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/activites-europeennes/groupe-de-travail-intergouvernemental-sur-les-solutions-innovantes-aux-obstacles-transfrontaliers/>